



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-029-2019-02

PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 2019

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France

IDF-2019-02-22-003 - Décision portant délégation de signature en matière de réponse aux appels à concurrence (2 pages)	Page 3
IDF-2019-02-22-004 - Décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines (5 pages)	Page 6
IDF-2019-02-22-001 - Décision portant délégation de signature en matière d'achats et de marchés publics (4 pages)	Page 12
IDF-2019-02-22-002 - Décision portant délégation de signature en matière d'enseignement et de formations (3 pages)	Page 17

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2019-02-22-003

Décision portant délégation de signature en matière de
réponse aux appels à concurrence

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

De donner délégation de signature à Étienne GUYOT, directeur général, à l'effet de signer les actes de candidature à des mises en concurrence et à des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics,...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés, sans limitation de montant des recettes prévisionnelles totales des opérations projetées.

En cas d'absence ou d'empêchement et sur proposition de ce dernier, Patrick MARTINEZ, directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Décide :

Sur proposition du directeur général,

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies, des actes de candidature à des mises en concurrence et des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics,...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés.

nom	fonction	Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
chambres de commerce et d'industrie départementales		
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	< 150.000 € HT
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	< 150.000 € HT
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	< 150.000 € HT
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	< 150.000 € HT
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	< 150.000 € HT
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	< 150.000 € HT
directions générales et directions rattachées		
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études	< 700.000 € HT
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	< 700.000 € HT

nom	fonction	Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
Jean-Claude SCOUBE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale	< 700.000 € HT
Yves PORTELLI	directeur général adjoint en charge de l'enseignement de la recherche et de la formation En cas d'absence ou d'empêchement, Laurent TRILLES, directeur de l'enseignement ou Tristan GILLOUARD, directeur de l'apprentissage, reçoivent délégation de signature dans les mêmes conditions	< 700.000 € HT
Antoine DÈVE	directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage	< 150.000 € HT
Marianne CONDÉ-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	< 150.000 € HT
écoles		
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	< 150.000 € HT
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	< 150.000 € HT
Nathalie BERRIAT	directeur des Gobelins	< 150.000 € HT
Laurent PLAS	directeur de L'E.A.	< 150.000 € HT
Chantal FOUQUÉ	directeur de LA FABRIQUE	< 150.000 € HT
Bruno GARDET	directeur du CFI	< 150.000 € HT
Bruno de MONTE	directeur de Ferrandi	< 150.000 € HT
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences	< 150.000 € HT
Cécile ÉCALLE	directeur du Groupe ISIPCA	< 150.000 € HT
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	< 150.000 € HT
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	< 150.000 € HT
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	< 150.000 € HT
Eric DENOUX	directeur de L'ESSYM	< 150.000 € HT
Michaël ÉTIENNE	directeur de l'IFA CHAUVIN	< 150.000 € HT

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le 22 février 2019

signé

Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2019-02-22-004

Décision portant délégation de signature en matière de
ressources humaines

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, de commerce et des métiers,
- vu le règlement intérieur du personnel de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France
- vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

Décide :

Article 1

De donner délégation de signature à Stéphane FRATACCI, directeur général, à l'effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement et à la gestion des agents exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste.

En cas d'absence ou d'empêchement sur proposition de ce dernier, Patrick MARTINEZ, directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 2

De donner délégation de signature à Jean-Luc NEYRAUT, directeur général adjoint en charge des ressources humaines, à l'effet de signer :

1. les décisions individuelles relatives au recrutement des agents permanents statutaires, des agents permanents hors statut, des agents contractuels statutaires, des vacataires, des agents bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école,
2. les décisions individuelles relatives à la gestion de l'ensemble des agents de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste,

3. les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité,
4. les réquisitions des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens,
5. les conventions de détachement ou de mise à disposition des personnels permanents ou contractuels,
6. les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire,
7. les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail de quelque nature que ce soit,
8. les décisions individuelles concernant le fonds social,
9. les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage de quelque nature que ce soit,
10. les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie,
11. les décisions portant admission à la retraite,
12. les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
13. les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance,
14. les décisions relatives à la mise en place, aux modifications ainsi que celles pouvant résulter des changements de prestataires en matière de plan d'épargne entreprise, de plan d'épargne pour la retraite collectif, des régimes complémentaires de prévoyance et de remboursement de frais de santé, ainsi que de régime de retraite supplémentaire,
15. les accords portant sur la mise en œuvre de la procédure de suppression de postes prévue aux articles 35-1 et suivants du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie.

En cas d'absence ou d'empêchement, Jean-François ROMANET-PERROUX, directeur, adjoint au DGA en charge des ressources humaines, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions pour l'ensemble des décisions visées aux points 1 à 13 ci-dessus.

Article 3

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement des agents contractuels statutaires, des vacataires, des agents bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe,
- les décisions individuelles relatives à la gestion des agents permanents statutaires, des agents permanents hors statut, des agents contractuels statutaires, des vacataires, des agents bénéficiaires de contrats aidés, les apprentis et les stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives à la gestion des agents exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la commission paritaire régionale, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite,
- les conventions de stage,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études	Philippe DO NGOC	directeur délégué en charge de l'administration générale et du droit consulaire
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	Claudine DAGNET	directrice, adjointe au DGA en charge des services aux entreprises et développement international
Jean-Claude SCOUBE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale		
Yves PORTELLI	directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Laurent TRILLES Tristan GILLOUARD	directeur de l'enseignement directeur de l'apprentissage

Article 4

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement des agents contractuels statutaires, des vacataires, des agents bénéficiaires de contrats aidés et les apprentis et les stagiaires d'école,
- les décisions individuelles relatives à la gestion des agents permanents statutaires, des agents permanents hors statut, des agents contractuels statutaires, des vacataires, des agents bénéficiaires de contrats aidés et les apprentis et les stagiaires d'école, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la CPR, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite,
- les conventions de stage,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	En cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
chambres de commerce et d'industrie départementales			
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Olivier BEAUNAY	directeur adjoint
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Cynthia LESTABLE	directrice adjointe
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL	directrice adjointe
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Anne GALITZINE	directeur adjoint
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur adjoint
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET	directeur adjoint
directions générales et directions rattachées			
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directeur de l'Inspection générale	Hervé DUFOORT	adjoint au directeur

nom	fonction	En cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe
Thierry PHILIPPONNAT	directeur de l'Institut Friedland		
Richard BENAYOUN	directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BRÉVINION	directeur adjoint
Clodyne SAMUEL DE LACROIX	directeur des achats		
Didier ISRAEL	directeur juridique		
Jean-François MALLET	directeur du pilotage des systèmes d'information	Marie-Céline DORS	responsable du département pilotage et support de la filière
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux		
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances et du contrôle de gestion	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint
Antoine DÈVE	directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage	Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage
Marianne CONDÉ-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anaïs RAVET	directrice adjointe
Christian CHENEL	directeur des admissions et concours		
écoles			
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	Pascal JACQUIN	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Bruno CAVEDONI	secrétaire général
Nathalie BERRIAT	directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	secrétaire général
Chantal FOUQUÉ	directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	secrétaire général
Bruno GARDET	directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	secrétaire général
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux, responsable de la maison de l'apprentissage		
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	directeur adjoint chargé de l'administration générale
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences		
Cécile ÉCALLE	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général
Éric DENOUX	directeur de l'ESSYM	Lionel LE DEZ	secrétaire général
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LE MEN Stéphane LEMAIRE	directeur adjoint secrétaire général
Michaël ÉTIENNE	directeur de l'IFA CHAUVIN		

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le 22 février 2019

signé

Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2019-02-22-001

Décision portant délégation de signature en matière
d'achats et de marchés publics

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 (marchés publics) ainsi que l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions et son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1

De donner délégation de signature à Jean-Claude SCOUPE, directeur général adjoint en charge de l'administration générale, à effet de signer les accords-cadres et les marchés de services et de fournitures ainsi que de travaux d'un montant inférieur à 300.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à leur exécution, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Article 2

De donner délégation de signature à Clodyne SAMUEL DE LACROIX, directeur des achats, à effet de signer tous les accords-cadres et les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à leur exécution pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Article 3

De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT et tous les accords-cadres et les marchés de travaux et de prestations de services associées d'un montant inférieur à 130.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Pierre-Lionel BRÉVINION, directeur adjoint, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 4

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, directeur des affaires juridiques à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de prestations juridiques d'un montant inférieur à 130.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Claude COILLARD-CHABIR, directrice adjointe, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 5

De donner délégation de signature à Jean-François MALLET, directeur du pilotage des systèmes d'information à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de fournitures informatiques y compris ceux conclus sur le fondement d'un accord cadre (marchés subséquents) d'un montant inférieur à 130.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Marie-Céline DORS, responsable du département pilotage et support de la filière, reçoivent délégation de signature dans les mêmes conditions et dans la limite de leurs attributions.

Article 6

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT,
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, d'ingénierie de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'études de cas et de matériels à usage sportif et récréatif d'un montant inférieur à 90.000 € HT,
- marchés d'un montant inférieur à 90.000 € HT conclus sur le fondement d'un accord-cadre (marchés subséquents).

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
chambres de commerce et d'industrie départementales			
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Olivier BEAUNAY	directeur adjoint
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Cynthia LESTABLE	directrice adjointe
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Pascal DEGEUSE	responsable administratif, financier et logistique
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Anne GALITZINE	directeur adjoint
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur adjoint
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET Valérie MARSAULT	directeur adjoint attachée de direction

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
directions générales et directions rattachées			
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directeur de l'inspection générale	Hervé DUFOORT	adjoint au directeur
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe
Thierry PHILIPPONNAT	directeur de l'Institut Friedland		
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études	Philippe DO NGOC	directeur délégué en charge de l'administration générale et du droit consulaire
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	Claudine DAGNET Hélène ZWANG	directrice, adjointe au DGA en charge des services aux entreprises et développement international responsable du service affaires générales et institutionnelles
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux	Christophe PERRET	responsable de pôle
Jean-Luc NEYRAUT	directeur général adjoint en charge des ressources humaines	Jean-François ROMANET-PERROUX	directeur, adjoint au DGA en charge des ressources humaines
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint
Yves PORTELLI	directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Laurent TRILLES Tristan GILLOUARD	directeur de l'enseignement directeur de l'apprentissage
Antoine DÈVE	directeur par intérim des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Anne BARRIÈRE-L'ÉTENDARD	responsable du département supports
Marianne CONDÉ-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anaïs RAVET	directrice adjointe
Christian CHENEL	directeur des admissions et concours		
écoles			
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	Pascal JACQUIN	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Bruno CAVEDONI	secrétaire général
Nathalie BERRIAT	directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	responsable département, finances, contrôle, logistique informatique achats
Chantal FOUQUE	directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	secrétaire général
Bruno GARDET	directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	secrétaire général
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage	Thierry SERANE	secrétaire général du pôle Champerret
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	directeur adjoint chargé de l'administration générale responsable finances, achats et approvisionnements
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences		
Cécile ÉCALLE	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général
Éric DENOIX	directeur de l'ESSYM	Lionel LE DEZ	secrétaire général

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LEMAIRE Sabrina FAINELLI	secrétaire général adjoite au secrétaire général en charge des finances
Michaël ÉTIENNE	directeur de l'IFA CHAUVIN	Caroline ROCANIÈRE	responsable administratif et financier

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le 22 février 2019

signé

Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2019-02-22-002

Décision portant délégation de signature en matière
d'enseignement et de formations

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1 - enseignement, recherche & formation

De donner délégation de signature à Yves PORTELLI, directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à effet de signer les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique des directions et des écoles rattachées à la direction générale adjointe en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère.

En cas d'absence ou d'empêchement, Laurent TRILLES, directeur de l'enseignement, et Tristan GILLOUARD, directeur de l'apprentissage, reçoivent délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 2 - établissements d'enseignement

De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions, pour signer :

- les décisions prises en application du règlement intérieur de leur établissement et des règlements pédagogiques régissant les formations,
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de leur établissement, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère,
- les autorisations de domiciliation des associations créées à l'initiative des enseignants ou des étudiants,
- les conventions portant occupation temporaire des locaux d'une durée inférieure à 30 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Jean MAIRESSE	directeur général d'ESIEE	Pascal JACQUIN	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Bruno CAVEDONI	secrétaire général
Nathalie BERRIAT	directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	secrétaire général
Chantal FOUQUÉ	directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	secrétaire général
Bruno GARDET	directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	secrétaire général

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Éric de CHAMPSAVIN	directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale
		Françoise MERLOZ	directeur adjoint chargé des programmes pour adultes et relations entreprises
		Yannick SERBOURCE	responsable des programmes - campus FERRANDI Jouy-en-Josas
		Victor GERVASONI	directeur académique et enseignement supérieur - FERRANDI Paris
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences		
Cécile ÉCALLE	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général
Eric DENOUX	directeur de l'ESSYM	Lionel LE DEZ	secrétaire général
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LE MEN Stéphane LEMAIRE	directeur adjoint secrétaire général
Michaël ÉTIENNE	directeur de l'IFA CHAUVIN	Caroline ROCANIÈRE	responsable administratif et financier
Marianne CONDE-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anais RAVET	directrice adjointe

Article 3 - formations boissons alcooliques, hygiène alimentaire & création d'entreprise

De donner délégation de signature aux agents suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les actes et attestations délivrés dans le cadre de la formation :

1. spécifique sur les droits et obligations attachés à la vente à emporter de boissons alcooliques entre 22 heures et 8 heures prévue à l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique,
2. en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration traditionnelle, cafétérias et autres libres services et restauration de type rapide prévue à l'article D. 233-6 du code rural et de la pêche maritime,
3. à la création d'entreprise (5 jours pour entreprendre) :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		boissons alcooliques hygiène alimentaire création d'entreprise
		nom	Fonction	
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Olivier BEAUNAY Denis DANG	directeur adjoint responsable administration finances logistique	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Cynthia LESTABLE	directrice adjointe	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Pascal DEGEUSE	responsable administratif, financier et logistique	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		boissons alcooliques hygiène alimentaire création d'entreprise
		nom	Fonction	
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint- Denis	Anne GALITZINE	directeur adjoint	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur adjoint	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET Valérie MARSAULT	directeur adjoint attachée de direction	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	Alain BEAUMONT	directeur Appui réglementaire, information et formation	hygiène alimentaire
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Françoise MERLOZ	directeur adjoint chargé des relations entreprises	hygiène alimentaire et création d'entreprise

Article 4 - contrats d'apprentissage

De donner délégation de signature à Antoine DÈVE, directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les décisions d'enregistrement, de refus et de retrait d'enregistrement des contrats d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, Dominique RABILLER, responsable du pôle production, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 5 - convention de formation continue

De donner délégation de signature à Antoine DÈVE, directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les conventions de formation continue, relevant notamment de l'article L. 6313-1 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, Anne BARRIÈRE-L'ÉTENDARD, responsable du département supports, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 6 - reçu libératoire du versement de la taxe d'apprentissage

De donner délégation de signature à Antoine DÈVE, directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les reçus libératoires du versement de la taxe d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, Dominique RABILLER, responsable du pôle production, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le 22 février 2019

signé

Didier KLING